



SECTION
DU
VAR



CAPL DE REVISION DU COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL DE L'ANNEE 2015 DES AGENTS DE CATEGORIE B

Monsieur le Président,

Une fois encore, sans doute pour faire oublier aux contribuables l'absence d'une authentique réforme fiscale, le gouvernement a relancé ce 20 mai l'idée du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source.

Présenté comme simplification de l'impôt (!), cela permettrait ainsi d'en finir avec ce qu'il est convenu de qualifier, selon certains économistes et médias, d'exception française.

Cette annonce intervient à la fin de la campagne de déclaration des revenus au cours de laquelle les personnels de la Direction Générale des Finances Publiques, ont accueilli, conseillé et aidé les contribuables. Conséquences des milliers de suppressions d'emplois et des réorganisations successives de leurs services, cet accueil s'est déroulé dans des conditions plus que difficiles.

Ce gouvernement a une bien étrange manière de remercier ses agents et de reconnaître leur technicité, leur conscience professionnelle et leur engagement envers le service du public.

L'argument de la simplicité qui justifierait la mise en œuvre de ce dispositif vise surtout à masquer le manque d'ambition des gouvernements successifs pour rendre l'impôt plus juste. La réalité est de rendre le paiement de l'impôt sur le revenu inodore, plus opaque sans pour autant le rendre indolore.

Pour **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP**, le prélèvement à la source est la mauvaise réponse à une bonne préoccupation, celle de la justice fiscale.

En effet, modifier les conditions de paiement ou de prélèvement de l'impôt ne le rendra ni plus juste ni plus progressif, bien au contraire. Il s'agit ici d'une simple opération de privatisation par transfert de la collecte de cet impôt républicain à l'employeur ou à un autre organisme, en le rémunérant et en lui fournissant des éléments fiscaux confidentiels qui ne sont connus aujourd'hui que par les services des Finances Publiques.

Compte tenu du taux élevé de contribuables ayant aujourd'hui mensualisé leur impôt sur le revenu, le coût de la collecte n'en sera pas diminué et le paiement n'en serait simplifié que pour un petit nombre.

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés Sophie DEGEILH et Anne MAURICE

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.

Le rapport du CPO de 2012 pointait déjà que la « balance entre avantages et inconvénients ne justifie pas un tel basculement ».

Plus concrètement, cela constituera un effet d'aubaine financière pour les entreprises au détriment des finances de l'État : de fait, ce sont les retenues sur la rémunération des salariés qui abonderont la trésorerie de leurs employeurs.

De surcroît, dans le contexte de crise économique actuel, la défaillance de certaines entreprises sera une perte sèche pour la trésorerie de l'État qui ne pourra jamais récupérer le montant des impôts prélevés sur les salariés. Les faméliques moyens en personnel octroyés au recouvrement ne permettront pas de récupérer ces millions perdus alors même que déjà dans les SIE, les ANV sont utilisées comme variable d'ajustement des statistiques.

Aujourd'hui, nous voilà réunis pour le bis repetita de 2014.

Les délais en rigueur ne sont pas respectés, les agents contraints d'opérer dans l'urgence. Cela en deviendrait presque une habitude !!

26 cadres de catégorie B ont déposé un recours, contre 13 l'an dernier !

La direction ne pourra tourner les chiffres à son avantage, le nombre de recours, multiplié par 2 cette année, montrant bien l'exaspération des agents de la DDFIP !

En effet, pour **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP**, les agents restent peu satisfaits de ce système d'évaluation notation. Même si quelques uns peuvent obtenir une note maximale de 0.02 à la DGFIP, les autres doivent se contenter d'un mois de réduction d'avancement ...ou de rien du tout !

Les conditions matérielles (application inopérante) et les délais plus que restreints imposés par une Direction Générale toujours plus directive auraient pu favoriser un découragement des agents.

Car il semblerait que ces opérations chronophages, répétitives, aux délais imposés, n'aient été mises en place que dans ce but.

Or, il n'en est rien ! Les agents veulent être reconnus et valorisés !

En ce qui concerne notre département, nous espérons que les réserves constituées par l'administration seront utilisées en totalité afin de satisfaire une majorité d'agents méritants.

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanententes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.